

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°54 du 23 décembre 2010

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte n°9

CIRCULAIRE N° 276306/DEF/RH-AT/SDFE/BIF/SC/FISO

relative à la formation générale de premier niveau du personnel sous-officier du recrutement direct.

Du 10 novembre 2010

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction de la formation et des écoles.*

CIRCULAIRE N° 276306/DEF/RH-AT/SDFE/BIF/SC/FISO relative à la formation générale de premier niveau du personnel sous-officier du recrutement direct.

Du 10 novembre 2010

NOR D E F T 1 0 5 2 7 5 6 C

Référence :

Instruction n° 954/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 2 février 2010 (BOC N° 8 du 26 février 2010, texte 10. ; BOEM 771.1).

Pièce(s) Jointe(s) :

Quatre annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 8644/DEF/COFAT/DEF/BCF/FI/SO du 24 juin 2004 (BOC, 2004, p. 3888. ; BOEM 771.1)

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 771.1

Référence de publication : BOC N°54 du 23 décembre 2010, texte 9.

SOMMAIRE

1. LE CADRE GÉNÉRAL.

2. PRÉPARATION.

2.1. Déroulement.

2.2. Composantes de la formation.

2.3. Principes pédagogiques.

2.3.1. Style de commandement.

2.3.2. Pédagogie.

3. ORGANISATION DE L'EXAMEN ET ÉVALUATION.

3.1. Généralités.

3.2. Note d'aptitude.

3.2.1. Note d'aptitude éliminatoire.

3.2.2. Notes éliminatoires.

3.3. Sanction de la formation.

3.4. Diffusion des résultats.

4. TEXTE ABROGÉ.

ANNEXE(S)

ANNEXE I. PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION GÉNÉRALE DU 1ER NIVEAU.

ANNEXE II. NATURE ET COEFFICIENT DES ÉPREUVES DU CERTIFICAT MILITAIRE ÉLÉMENTAIRE ET DU CERTIFICAT MILITAIRE DU 1ER DEGRÉ.

ANNEXE III. FEUILLE DE NOTE ÉLÈVE.

ANNEXE IV. BARÈME DE L'ÉPREUVE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS D'OBSTACLES.

1. LE CADRE GÉNÉRAL.

La formation générale de 1^{er} niveau (FG 1), sanctionnée par l'attribution du certificat militaire du 1^{er} degré (CM 1), concerne les engagés volontaires sous-officiers (EVSO) de recrutement direct, élèves à l'école nationale des sous-officiers d'active (ENSOA) de Saint-Maixent. Elle a pour but de leur faire acquérir un comportement se manifestant aux plans moral, physique et intellectuel, par une aptitude à commander, à organiser et à animer une cellule fonctionnelle ou un groupe d'une dizaine d'hommes.

2. PRÉPARATION.

2.1. Déroulement.

La durée de la formation générale des EVSO en école de formation initiale est fixée à huit mois. Elle représente trente-quatre semaines d'activité pendant lesquelles 1 170 heures sont consacrées à l'instruction et 156 heures aux permissions et aux activités de service intérieur ou de garnison.

Elle se répartit entre une formation générale élémentaire (FGE) d'une durée de deux mois, sanctionnée par le certificat militaire élémentaire (CME) et une formation générale du 1^{er} degré (FG 1), qui comporte un stage d'aguerrissement et un stage en corps de troupe. Cette phase est sanctionnée par le certificat militaire du 1^{er} degré (CM 1). Au cours de la FG 1, les élèves peuvent prendre des services et bénéficier de leurs droits à permission. Un programme de formation, prenant en compte les objectifs définis par l'instruction de référence et repris dans la présente circulaire, est soumis, pour approbation, par l'ENSOA, au directeur adjoint des ressources humaines de l'armée de terre, commandant les écoles et les lycées de la défense.

Au début de chaque promotion, l'ENSOA adresse à la sous-direction de la formation et des écoles (SDFE) un compte rendu d'incorporation et un déroulement général du programme.

2.2. Composantes de la formation.

La formation générale de 1^{er} niveau porte sur les six composantes suivantes :

COMPOSANTE.	INTITULÉ.	POURCENTAGE.
A	Formation au comportement militaire (FCM).	21 p. 100
B	Formation à la mission opérationnelle.	45 p. 100
C	Éducation et entraînement physiques militaires et sportifs (E2PMS).	11 p. 100
D	Formation académique.	7 p. 100

E	Formation au management au sein d'une unité élémentaire.	2 p. 100
F	Environnement de la formation.	14 p. 100

2.3. Principes pédagogiques.

2.3.1. *Style de commandement.*

Les cadres chargés de cette formation doivent fonder leurs actions sur le respect de la dignité humaine et la recherche de l'adhésion, en appliquant les règles fondamentales de rigueur, de disponibilité et d'ouverture d'esprit. Il s'agit, par l'exemplarité, d'inculquer à l'EVSO les principes de comportement militaire indispensables dans son futur emploi de cadre et aussi de responsabiliser l'individu en encourageant l'initiative.

2.3.2. *Pédagogie.*

Indissociable du style de commandement, la conduite de la formation est menée de façon concrète : plus que des savoir-faire, l'EVSO doit acquérir des savoir-être (style de commandement, exemplarité du comportement, convictions fortes, autonomie...).

Cette formation doit s'inscrire dans les quatre registres suivants :

- la formation de l'homme en vue d'acquérir jugement et discernement ainsi qu'un référentiel éthique et une force morale à toute épreuve ;
- la formation du citoyen pour procurer une juste perception de la place du militaire dans la cité et pour acquérir le sens du métier ;
- la formation du soldat pour développer la compétence et l'excellence professionnelle ;
- la formation du chef pour assimiler les principes et les bases de l'exercice du commandement.

La pédagogie est active et participative et l'EVSO, considéré comme un futur cadre, est acteur de sa propre formation. Par ailleurs, les enseignements de la composante A doivent être en imbrication constante avec les autres composantes.

3. ORGANISATION DE L'EXAMEN ET ÉVALUATION.

3.1. **Généralités.**

Le commandant de l'école constitue une commission d'examen (cf. instruction de référence), qui prend les mesures adaptées concernant les absences de certains candidats lors des épreuves continues et de l'examen final. La nature des épreuves du CME et du CM 1 ainsi que les coefficients et barèmes sont définis en annexe II. de la présente circulaire.

3.2. **Note d'aptitude.**

Les modalités d'évaluation et le barème des notes d'aptitude des EVSO sont précisés par le commandant de l'école. Afin que l'évaluation des élèves, à travers la note d'aptitude, soit complète et juste, elle doit commencer dès le premier mois de service et se poursuivre jusqu'à la fin du cursus en s'appuyant sur les temps forts de la formation. La note d'aptitude attribuée au CME et au CM 1 est commentée à l'EVSO.

3.2.1. *Note d'aptitude éliminatoire.*

L'instruction de référence précise qu'une note d'aptitude inférieure ou égale à 7 sur 20 est éliminatoire et qu'elle n'est attribuée qu'après avis du « conseil d'école ». Ce conseil est ainsi consulté sur l'aptitude de

l'EVSO à poursuivre sa formation dans l'emploi pour lequel il s'est engagé. La composition de ce conseil, laissée à la diligence du commandant de l'école, doit cependant être conforme aux prescriptions de l'arrêté du 24 juin 1976 modifié relatif aux conseils de régiment de l'armée de terre, aux conseils d'unité de la marine et aux conseils de base de l'armée de l'air.

3.2.2. Notes éliminatoires.

Conformément à l'instruction de référence, en E2PMS, sont déclarés éliminatoires aux examens du CM 1, un classement inférieur au niveau 3 du CCPG dont une note minimale de 6 sur 20 à l'épreuve d'aisance aquatique ainsi que la non réalisation du parcours d'obstacles (TTA 150, Édition 2010).

Sont également éliminatoires une note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve de tactique et une moyenne générale inférieure à 10 sur 20.

3.3. Sanction de la formation.

En cas d'échec au cours de la formation, les dispositions prévues dans l'instruction de référence s'appliquent. Les CME et les CM 1, sont attribués par le président de la commission d'examen aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 (majorations incluses), à l'exclusion de toute note éliminatoire.

Le CME prend effet à compter du dernier jour de la session d'examen tandis que le CM 1 est attribué avec effet rétroactif au premier jour du cinquième mois de service.

3.4. Diffusion des résultats.

L'ENSOA adresse les résultats du CM 1 aux organismes dispensant la formation de spécialité, avant l'arrivée des EVSO dans ces écoles. À l'issue de l'examen du CME, l'ENSOA adresse à la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT) les résultats.

À l'issue du CM 1, l'ENSOA adresse :

- un compte rendu de situation à la DRHAT ;
- un compte rendu de situation et d'évaluation de la formation à la SDFE qui comprend impérativement les effectifs en début et fin de stage avec les motifs des départs en cours de stage et tous les avis et suggestions éventuels.

4. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 8644/DEF/COFAT/DF/BCF/FI/SO du 24 juin 2004 relative à la formation générale de premier niveau du personnel sous-officier du recrutement direct est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le général,
sous-directeur de la formation et des écoles,

Hubert de LABRETOIGNE du MAZEL.

ANNEXE I.
PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION GÉNÉRALE DU 1ER NIVEAU.

OBJECTIFS.	PROGRAMME - VOLUME HORAIRE.
COMPOSANTE A.	21 p. 100 du programme (241 heures).
FORMATION AU COMPORTEMENT MILITAIRE.	
CONNAISSANCES MILITAIRES GÉNÉRALES.	CONNAISSANCES MILITAIRES GÉNÉRALES.
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit posséder une connaissance précise du milieu et du personnel de la défense ainsi que la réglementation en vigueur.	<p>La politique de défense. L'institution militaire. L'organisation des armées. Lois et règlements. Le statut général des militaires Les différentes catégories de personnel. Les instances de concertation. Le président des sous-officiers. Stage en corps de troupe.</p>
COMMUNIQUER.	COMMUNIQUER.
Le sous-officier titulaire du CM 1 ouvert sur la société doit avoir acquis : - un comportement de cadre s'appuyant sur le rôle de chef, d'éducateur et d'instructeur ; - les qualités propres au formateur exemplaire qu'il doit être ; - une pratique adaptée à son niveau des méthodes et techniques de communication.	<p>Les techniques d'expression écrites et orales : - les règles de correspondance militaire, compte rendu et exposés ; - la communication interne et externe au sein du régiment ; - l'officier communication, le service d'information ; - le recrutement ; - la promotion de l'armée de terre.</p>
ÉDUIQUER.	ÉDUIQUER.
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit avoir acquis la capacité d'établir avec le personnel des relations humaines adaptées, en s'appuyant sur la connaissance des personnalités et des situations individuelles. Ouvert sur le monde, il doit connaître les règles essentielles du droit des conflits armés.	<p>Les règles de comportement, les responsabilités d'éducateur, les notions de civisme, l'éthique et la déontologie. Cette formation s'appuie notamment sur le code du soldat (objet de séances particulières mais doit aussi irriguer l'ensemble de la formation dans toutes les composantes).</p>
INSTRUIRE.	INSTRUIRE.
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit avoir acquis, dans le cadre du commandement participatif par objectifs, l'aptitude à instruire les militaires du rang (MDR) de son groupe.	<p>Principes et techniques pédagogiques. Outils et méthodes. Instruction des subordonnés : - conduite d'une séance d'ordre serré (OS) et d'instruction.</p>
COMMANDER.	COMMANDER.
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit avoir pris conscience de son état de sous-officier et des finalités de l'institution militaire dont il connaît à son niveau l'organisation, les moyens et le personnel.	<p>L'exercice du commandement. L'esprit de corps dans l'armée de terre. La gestion du stress en opération.</p>

OBJECTIFS.	PROGRAMME - VOLUME HORAIRE.
COMPOSANTE B.	45 p. 100 du programme (529 heures).
FORMATION À LA MISSION OPÉRATIONNELLE.	
ENVIRONNEMENT DU CHEF AU COMBAT	ENVIRONNEMENT DU CHEF AU COMBAT.
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 peut être appelé à exercer le commandement d'un élément d'une dizaine de soldats dotés d'un armement individuel menant une action éventuellement autonome, dans le cadre des missions communes de l'armée de terre (MICAT) en déplacement ou en stationnement.</p> <p>Il doit être capable de vivre, combattre et exercer son commandement en campagne et en zone urbaine dans le cadre d'une unité organique, de jour comme de nuit.</p>	<p>Combat et vie en campagne selon le concept PROTERRE.</p> <p>Les actes réflexes et élémentaires du combattant.</p> <p>Les missions du trinôme ; les actes élémentaires et les missions du groupe.</p> <p>La méthode d'élaboration d'une décision opérationnelle adaptée (MEDOA) et le cadre d'ordre.</p> <p>Les mesures de sécurité applicables au cours des exercices et manœuvres.</p> <p>Le stage d'aguerrissement au centre national d'entraînement commando (CNEC).</p>
TOPOGRAPHIE.	TOPOGRAPHIE.
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit être capable de s'orienter et de se déplacer de jour et de nuit.</p>	<p>Déplacement de jour et de nuit, à pied ou en véhicule avec carte ou croquis d'itinéraire.</p> <p>Le tour d'horizon simplifié.</p>
GÉNIE.	GÉNIE.
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mettre en œuvre une charge élémentaire d'explosifs selon les mesures de sécurité réglementaires ; - de mettre en œuvre des mines en dotation dans l'armée de terre. <p>Il doit être sensibilisé aux dangers des mines antipersonnelles et antichars, aux engins explosifs improvisés et aux munitions et sous-munitions pouvant polluer le terrain.</p> <p>Il doit être capable de réagir en sécurité face à une zone minée.</p>	<p>Connaissance générale des mines et explosifs.</p> <p>Présentation et mise en œuvre des mines françaises.</p> <p>Directives concernant la sécurité et l'emploi des mines.</p> <p>Conduite à tenir face à une zone minée ou suspecte.</p> <p>Procédures à appliquer pour se déplacer dans une zone minée et porter secours à un blessé à la suite d'une intrusion dans une zone minée.</p> <p>Conduite à tenir face aux engins explosifs improvisés (EEI).</p>
DÉFENSE NRBC.	DÉFENSE NRBC.
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit être initié aux procédures de détection, d'alerte et de contrôle chimique et radiologique.</p> <p>Être apte à faire prendre les mesures de protection individuelle instantanée en cas d'attaque chimique.</p> <p>Être capable d'effectuer la décontamination d'urgence du personnel et d'un véhicule léger.</p>	<p>Généralités sur l'arme nucléaire, chimique.</p> <p>Détection, moyens de protection, diffusion de l'alerte.</p> <p>Décontamination.</p> <p>Réaction à une attaque chimique dans le cadre d'un exercice tactique.</p>

OBJECTIFS.	PROGRAMME - VOLUME HORAIRE.
SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION.	SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION.
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit connaître un poste de 4e génération, les procédures de camouflage de son niveau et avoir pris conscience de son niveau et de l'importance de la guerre électronique.	Définition des systèmes d'information et de télécommunications. La procédure radiotélégraphique. Le PR 4G. Sensibilisation sur la sécurité des communications.
HYGIÈNE ET SECOURISME.	HYGIÈNE ET SECOURISME.
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit : - détenir le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) ; - connaître les règles d'hygiène individuelle ; - savoir réagir en cas d'incident sanitaire en exercice ou en opération.	Le programme de formation relatif à la prévention et aux secours civiques de niveau 1.
RENSEIGNEMENT.	RENSEIGNEMENT.
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit être capable de participer au recueil du renseignement en fonction des directives particulières et d'identifier les principaux matériels terrestres et aériens de l'armée française et des principales armées étrangères.	La sensibilisation à l'importance du renseignement. La chaîne du renseignement dans le corps de troupe. Les principes d'identification appliqués au matériel français de l'avant et des pays de l'OTAN. Les savoir-faire élémentaires relatifs à la recherche de renseignements et d'indices lors de missions simples de combat à pied.
LUTTE ANTIAÉRIENNE TOUTES ARMES.	LATTA.
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit être capable de participer à la lutte antiaérienne toutes armes (LATTA).	Les principes.
ARMEMENT, IST-C ET TIRS.	ARMEMENT, IST-C ET TIRS.
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit connaître l'armement commun. Il doit avoir pris conscience de l'importance du tir et des mesures de sécurité applicables lors d'une séance de tir. Il doit être capable d'obtenir la mention bien à l'ensemble des tirs du CM 1. Il doit être capable de résoudre les incidents de tir, d'assurer l'entretien de l'armement en dotation et de remplir les fonctions de sous-officier de tir. Il doit être détenteur des certificats d'aptitude au tir du 2e degré (CATi 2) (FAMAS, FLG, PA, AT4CS et grenades à main). Il doit détenir la qualification initiateur instruction sur le tir de combat (IST-C) FAMAS et PA.	Armes étudiées : FAMAS, PA, AT4CS. Programme de tir prévu au TTA 203 et dans la notice relative à la formation de l'IST-C. Les règles de sécurité (TTA 207). Le rôle du sous-officier TAM. L'instruction au tir des MDR.
CONDUITE ET ENTRETIEN DES VÉHICULES AUTOMOBILES.	CONDUITE ET ENTRETIEN DES VÉHICULES AUTOMOBILES.
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit détenir le permis de conduire VL et connaître les rôles de chef de bord et de rame.	Instruction élémentaire de conduite (IEC). Sensibilisation à la prévention et à la sécurité routière.

OBJECTIFS.	PROGRAMME - VOLUME HORAIRE.
COMPOSANTE C.	11 p. 100 du programme (126 heures).
ÉDUCATION ET ENTRAÎNEMENT PHYSIQUES MILITAIRES ET SPORTIFS.	E2PMS.
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - acquérir et développer les capacités physiques organiques (endurance, résistance, coordination, force, etc.) ; - appréhender ses limites et prendre en charge de façon autonome sa mise et son maintien en condition physique ; - acquérir les connaissances réglementaires autorisant la pratique sportive sécurisée ; - être capable de démontrer une technique simple correspondant à son niveau de qualification ; - être capable de conduire l'échauffement et le retour au calme de son groupe. 	<p>Activités physiques fondamentales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - endurance cardio-respiratoire ; - capacité musculaire générale (CMG) ; - aisance aquatique ; <p>Activités physiques spécifiques à caractère militaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - techniques d'intervention opérationnelles rapprochées (TIOR) ; - course d'orientation (CO) ; - marche commando ; - parcours d'obstacles ; - piste d'audace ; - méthode naturelle ; - marche-course. <p>Compétitions et divers.</p> <p>Théorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réglementation; - pédagogie en E2PMS. <p>Évaluations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conduite d'une partie de séance d'E2PMS ; - tests physiques : <ul style="list-style-type: none"> - test de Cooper ; - aisance aquatique ; - grimper ; - abdominaux ;

- parcours d'obstacles ;

- test endurcissement.

OBJECTIFS.	PROGRAMME - VOLUME HORAIRE.
COMPOSANTE D.	7 p. 100 du programme (87 heures).
FORMATION ACADÉMIQUE.	
ENSEIGNEMENT SCOLAIRE.	ENSEIGNEMENT SCOLAIRE.
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit être incité à travailler personnellement pour améliorer ses connaissances générales, à s'initier à la bureautique et à la pratique de la langue anglaise.	Bureautique, sécurité informatique et réalisation d'une correspondance. Préparation à l'obtention du diplôme de compétence linguistique (DCL) et du module 1 d'anglais opérationnel pour ceux qui ont le niveau requis au test de Chambéry et préparation au 1er emploi pour tous avec l'acquisition d'une connaissance minimale des structures de la langue et la maîtrise d'un vocabulaire spécifique.
CONNAISSANCE DU MONDE CONTEMPORAIN.	CONNAISSANCE DU MONDE CONTEMPORAIN.
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit s'informer sur les relations internationales dans le domaine politique, économique et militaire et acquérir le goût du travail intellectuel pour approfondir ses connaissances.	Comprendre le monde : - les grandes instances internationales ; - la France et l'Europe ; - la France dans le monde ; - l'ONU ; - l'OTAN ; - l'état du monde (crises et conflits).

OBJECTIFS.	PROGRAMME - VOLUME HORAIRE.
COMPOSANTE E.	2 p. 100 du programme (23 heures).
FORMATION AU MANAGEMENT AU SEIN D'UNE UNITÉ ÉLÉMENTAIRE.	
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit connaître les statuts, les recrutements, les déroulements de carrière, les domaines de spécialités, les règles de notation et d'avancement des sous-officiers, des EVAT et du personnel civil de la défense.</p> <p>Il doit détenir des notions générales sur la protection médico-sociale des militaires.</p>	<p>Notation, orientation et avancement des sous-officiers.</p> <p>La feuille de note.</p> <p>Le personnel civil de la défense.</p> <p>La gestion des engagés volontaires de l'armée de terre (EVAT) (les directives de fidélisation).</p> <p>L'action sociale, les prestations.</p> <p>Les risques liés à la toxicomanie, l'alcoolisme et les maladies sexuellement transmissibles (MST).</p>
ADMINISTRATION ET SOUTIEN DE L'HOMME.	ADMINISTRATION ET SOUTIEN DE L'HOMME.
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit détenir les connaissances pratiques indispensables à la vie courante.	Entretien, comptabilité et gestion des matériels du commissariat de l'armée de terre (CAT).
MAINTENANCE.	MAINTENANCE.
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit connaître les caractéristiques et les règles d'entretien des matériels du corps de troupe.	Les structures techniques et attributions de la maintenance au sein du corps de troupe.
SÉCURITÉ.	SÉCURITÉ.
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit connaître les règles de prévention, de protection du secret et de sécurité incendie. En comprendre le bien-fondé et savoir les faire appliquer.	<p>La sensibilisation à la sécurité.</p> <p>La prévention et sécurité du travail, les produits et matériaux dangereux (l'amiante).</p> <p>La sécurité incendie.</p> <p>La sécurité routière.</p> <p>La sécurité informatique.</p>

OBJECTIFS.	PROGRAMME - VOLUME HORAIRE.
COMPOSANTE F.	14 p. 100 du programme (164 heures).
ENVIRONNEMENT DE LA FORMATION.	
ENVIRONNEMENT DE LA FORMATION.	ENVIRONNEMENT DE LA FORMATION 6 p. 100 (75 heures).
	ORDRE SERRÉ.
	Du « garde à vous » aux exercices d'ensemble.
TRADITION ET COHÉSION.	TRADITION ET COHÉSION 3 p. 100 (36 heures).
	La préparation et la participation aux cérémonies. Le baptême de la promotion et la remise de galons.
CONTRÔLES ET EXAMENS.	CONTRÔLES ET EXAMENS 5 p. 100 (53 heures).

ANNEXE II.
NATURE ET COEFFICIENT DES ÉPREUVES DU CERTIFICAT MILITAIRE ÉLÉMENTAIRE ET
DU CERTIFICAT MILITAIRE DU 1ER DEGRÉ.

COMPOSANTE.	ÉPREUVE.	CME.	CM 1. ÉPREUVES CONSTAT FINAL.	CM 1. ÉPREUVES HORS CONSTAT FINAL.	CM 1. TOTAL DES COEFFICIENTS.
A		18	12	4	16
	Moniteur OS.	8			
	Exécuter.	10			
	Techniques d'expression écrite.			2	2
	Techniques d'expression orales.			2	2
	Conduite d'une séance d'instruction.		2		2
	Initiateur IST-C.		2		2
	Responsabilité/Éducateur.		3		3
	Commander.		3		3
	Connaissance du monde militaire.		2		2
B		58	29	13	42
	Formation tactique trinôme.	12			
	Formation tactique aguerrissement.		10	2	12
	CNEC.			6	6
	Topographie.	10	2	3	5
	Génie.		2		2
	NRBC.	6	2		2
	Transmissions.	8	2		2
	AIT.	12	3		3
	Tirs.	10	7	2	9
	Identification/LATTA.		1		1
C		14	3	19	22
	Conduite d'une séance d'E2PMS.		2		2
	Questionnaire d'E2PMS.		1		1
	Capacité musculaire générale (1).	6		4	4
	Endurance cardio-respiratoire (1).	8		4	4
	Aisance aquatique (1).			4	4
	Parcours d'obstacles (2).			5	5
	Test endurcissement.			2	2
D				9	9
	Anglais.			5	5
	Bureautique.			2	2
	Connaissance du monde contemporain.			2	2
E				1	1
	Sécurité défense.			0,5	0,5

	Gestion et soutien du personnel et du matériel.			0,5	0,5
Note d'aptitude.		10		10	Éliminatoire si note < à 7 sur 20.
	Total.	100	44	56	100
<p>(1) Protocoles et barèmes définis dans l'instruction relative au CCPM (instruction n° 1570/DEF/EMAT/ES/B.EMP/OUT/33 du 13 novembre 2009).</p> <p>(2) Protocoles et barèmes définis en annexe IV.</p>					

ANNEXE III.
FEUILLE DE NOTE ÉLÈVE.

FEUILLE DE NOTE ÉLÈVE.

NOM :	Prénom :	Né(e) le :
-------	----------	------------

Stage du
Bataillon :

au
Compagnie :

Promotion :
Section :

1. ANALYSE DES QUALITÉS FONCIÈRES ET DU COMPORTEMENT.

		REM.	SUP.	B.	PAS.	INS.	NO.
PHYSIQUE.	Valeur physique.						
	Endurance.						
	Présentation.						
CARACTÈRE.	Maîtrise de soi.						
	Volonté.						
	Autorité.						
	Esprit d'initiative.						
DISPOSITIONS INTELLECTUELLES.	Vivacité d'esprit.						
	Jugement - intelligence.						
	Expression.						
	Sens de l'organisation.						
COMPORTEMENT.	Ardeur au travail.						
	Esprit d'équipe.						
	Esprit de discipline.						
	Éducation.						
	Dignité et valeur morale.						
	Intérêt porté aux matériels.						
QUALITÉS PROFESSIONNELLES.	Aptitude pédagogique.						
	Faculté d'adaptation.						
	Capacités à assumer.						

2. APPRÉCIATION D'ENSEMBLE.

Appréciation d'ensemble de l'autorité notant en premier ressort (faire ressortir les points forts et les points faibles).

Aptitude au commandement :

Appréciation générale ⁽¹⁾ :

Grade, Nom, Qualité,

Date et signature,

¹ Décrire à ce point l'aspect physique, le caractère et les dispositions intellectuelles, le comportement et les résultats obtenus.

3. CONCLUSIONS DU COMMANDANT D'UNITÉ.

Partie réservée au dernier noteur.
Conclusions :

ANNEXE IV.
BARÈME DE L'ÉPREUVE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS D'OBSTACLES.

PROTOCOLE.	NOTE.	MASCULIN.	FÉMININ.
		Parcours complet en minutes et secondes.	Parcours sans les obstacles 5, 10, 16 et 17 en minutes et secondes.
Protocoles : réf. TTA 150, titre XIV :	20	03:20,0	03:50,0
	19	03:25,0	03:55,0
	18	03:30,0	04:00,0
	17	03:35,0	04:05,0
	16	03:40,0	04:10,0
	15	03:45,0	04:15,0
	14	03:50,0	04:20,0
	13	03:55,0	04:25,0
	12	04:00,0	04:30,0
	11	04:05,0	04:35,0
	10	04:10,0	04:40,0
	9	04:15,0	04:45,0
	8	04:20,0	04:50,0
	7	04:25,0	04:55,0
	6	04:30,0	05:00,0
	5	04:35,0	05:05,0
	4	04:40,0	05:10,0
	3	04:45,0	05:15,0
	2	04:50,0	05:20,0
	1	04:55,0	05:25,0